

**ARRÊTÉ du MAIRE**

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE ACCORDÉE À DES AGENTS PUBLICS COMMUNAUX –  
Madame Mériem KHERCHOUCH**

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 2122-18, L. 2122-19, L. 2122-20, R. 2122-8 ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1984 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 32, 33, 33-1 ;

VU la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 modifiée relative à la rénovation du dialogue social et comportant différentes dispositions relatives à la fonction publique ;

VU la délibération n°021 du Conseil municipal du 4 juillet 2020, relative à l'élection des adjoints au Maire et des conseillers de quartier ;

VU la délibération n°118 du Conseil municipal du 3 octobre 2024 relative à l'actualisation de la délégation de compétences consenties au Maire, en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du Maire portant délégation de signature à des agents publics communaux à Madame Mériem KHERCHOUCH en date du 13 septembre 2022 ;

VU l'arrêté du Maire portant délégation de signature à des agents publics communaux à Madame Cyrielle FAVRE en date du 13 juillet 2023 ;

Considérant que Madame Cyrielle FAVRE a quitté ses fonctions de Directrice des finances au sein de la Ville d'Aubervilliers ;

Considérant la nomination de Madame Mériem KHERCHOUCH aux fonctions de Directrice des finances par intérim ;

Considérant la nécessité pour la bonne marche de l'administration communale, de donner délégation de signature à certains agents publics.

**ARRÊTE**

**Article 1 – ABROGE** l'arrêté du Maire portant délégation de signature accordée à des agents publics communaux à Madame Cyrielle FAVRE en date du 13 juillet 2023.

**Article 2 – DÉLÈGUE** signature, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Mériem KHERCHOUCH en sa qualité de Directrice des finances par intérim.

Accusé de réception en préfecture 093-219300019-20250820-AJ-2025-08-20-2-AI Date de réception préfecture : 20/08/2025
---

